

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 septembre 2022 à 20h30

### Projets structurants et travaux mutualisés

#### **31. Validation APD – Lot 3 – Rénovation énergétique école de Vaudry/Salle des fêtes de Coulonces/Centre Technique Municipal de Vire Normandie**

Gérard MARY donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**Vu** l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

La commune de Vire Normandie a engagé, dès 2015, une démarche de gestion dynamique de son patrimoine pour aboutir à un schéma directeur immobilier. Un engagement de la collectivité avec la volonté de mieux gérer les actifs immobiliers pour les maintenir en bon état, d'améliorer leur qualité d'usage, de rationaliser leur occupation en la faisant évoluer en fonction des besoins, de renforcer la performance énergétique et de maîtriser le coût global des équipements.

Dans la continuité, en janvier 2017, suite à un appel à manifestation d'intérêt de la Caisse de Dépôts pour la réalisation de projets de rénovation thermique, la commune a bénéficié d'un accompagnement méthodologique et d'un cofinancement en crédit d'études portant sur les aspects juridiques, financiers, techniques nécessaires.

C'est ainsi que 29 bâtiments, les plus énergivores de la commune, ont fait l'objet d'une étude thermique.

L'enjeu pour la collectivité est de répondre aux obligations réglementaires (réchauffement climatique, RT, décret tertiaire), d'améliorer le confort d'été et d'hiver pour les utilisateurs et de réaliser des investissements durables visant à économiser à terme les charges d'exploitation.

Cette démarche a pour objectif de permettre aux gestionnaires et maîtres d'ouvrages d'identifier les gisements d'économie d'énergie et de mettre en œuvre rapidement des actions de maîtrise des consommations d'énergie rentables économiquement en intégrant la dynamique potentielle d'évolution des prix des énergies sur le moyen terme.

Cette politique est inscrite dans le rapport d'orientations budgétaires 2021 en appui d'une enveloppe financière à hauteur de 2,4M € et dans un des rapports de politique publique « finances, commande publique et gestion de l'immobilier » présenté lors du Conseil Municipal de mars 2021.

Afin de hiérarchiser les priorités d'intervention et de fiabiliser la performance des investissements publics, la collectivité a souhaité commander en avril 2021 une étude complémentaire sur 5 bâtiments identifiés comme prioritaire (sur la base de l'étude initiale) afin d'attester que les travaux prévus permettent bien d'atteindre à minima 30% de gain énergétique (critère du plan de relance pour percevoir les aides).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20221003-31-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022

Affichage : 03/10/2022

Délibération n°2022/09/26/31 du 26 septembre 2022 à 20h30



La fiche projet concernant ces opérations a été inscrite par l'Etat au Contrat de Relance et de Transition Energétique (CRTE). Cette fiche a été actualisée au regard de l'étude thermique complémentaire restituée en septembre 2021 par voie d'avenant au CRTE en mai 2022.

Ainsi, les bâtiments suivants ont été jugés prioritaires par les membres du groupe de travail :

BÂTIMENT	GAIN POTENTIEL	INVESTISSEMENT
Espace Bertrand Lechevrel, Vire Normandie (3 976m <sup>2</sup> )	16 392 € TTC/an (48%)	1 329 978 € TTC
Groupe Scolaire André Malraux, Vire (écoles primaire et maternelle, 1 821m <sup>2</sup> )	13 896 € TTC/an (63%)	417 183 € TTC + 221 427 € TTC
Ecole de Vaudry (376m <sup>2</sup> )	3 021 € TTC/an (47%)	50 504 € TTC
Salle multifonctions de Coulonces (508m <sup>2</sup> )	3 174 € TTC/an (35%)	71 154 € TTC
Services techniques municipaux, Vire Normandie (2 183m <sup>2</sup> )	14 813 € TTC/an (44%)	488 293 € TTC
<b>TOTAL</b>	<b>51 296 € TTC/an</b>	<b>≈ 2 578 540 € TTC / 2 148 783,33€ HT</b>

La rénovation thermique de ces bâtiments (8 864 m<sup>2</sup>) pour environ 2,6M€ TTC / 2,2€ HT permettrait environ 51K € d'économies par an.

La délibération n°2021/11/08/05 du conseil municipal a autorisé le lancement du marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique des bâtiments chargé d'apporter une réponse architecturale, technique et économique au programme défini.

Au regard de l'importance de ce projet, il a été lancé une procédure d'appel d'offres ouvert en application de l'article R. 2172-2 du Code de la commande publique sur la base d'une enveloppe de 902 000€ HT pour le lot 1 « Bertrand Lechevrel », 432 956€ HT pour le lot 2 « groupe scolaire Malraux » et 490 000€ HT de travaux pour le lot 3 « école de Vaudry, salle multifonction de Coulonces et services techniques municipaux ». Cette procédure est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Lots	Désignation
Lot 1	Rénovation énergétique du bâtiment Bertrand Lechevrel
Lot 2	Rénovation énergétique du groupe scolaire Malraux
Lot 3	Rénovation énergétique de l'école de Vaudry, de la salle multifonctions de Coulonces et des services techniques de Vire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20221003-31-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022

Affichage : 03/10/2022

Délibération n°2022/09/26/31 du 26 septembre 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Chaque lot a fait l'objet d'un marché. Concernant le lot 3 « rénovation énergétique de 3 bâtiments » (groupe Scolaire de Vaudry, salle multi-fonctions de Coulonces, Services Techniques Municipaux), il a été attribué à l'architecte Georges LESCOP agissant en qualité de mandataire du groupement pour les prestations suivantes :

Mission(s)	Désignation
ESQ	Etudes d'esquisse
APS	Avant-projet sommaire
APD	Avant-projet définitif
PRO	Etudes de projet
ACT	Assistance pour la passation du contrat de travaux
VISA	Conformité et visa d'exécution au projet
EXE	Etudes d'exécution et de synthèse
DET	Direction de l'exécution des travaux
AOR	Assistance aux opérations de réception et de garantie de parfait achèvement

Le montant prévisionnel estimé par la collectivité des travaux était de 490 000 € HT, pour un gain énergétique de 47 % pour l'école de Vaudry, 35 % pour la salle des fêtes de Coulonces et 44 % pour les services techniques.

#### ECOLE DE VAUDRY

En 2005, la collectivité de Vaudry, au vu de l'évolution de la population a dû procéder à la mise en place d'un premier bungalow pour y accueillir une vingtaine d'enfants. En 2008 elle a dû renouveler l'opération par la mise en place d'un second bungalow, pour y accueillir d'autres enfants et en même temps agrandir l'espace bibliothèque. A ce jour ces installations sont toujours en place et le cabinet d'étude AD3E a identifié que cette partie des bâtiments modulaires était énergivore et avait préconisé des mesures.

L'ensemble est composé de 2 types de construction :

- Zone 1 : Bâtiment école en ossature métallique
- Zone 2 : Bâtiment type bungalows

Les installations de chauffage et d'éclairages peuvent être améliorées pour générer un gain énergétique en 2022. La zone 1 est chauffée à partir d'une chaudière gaz à condensation qui sera conservée car elle a été installée récemment. La zone 2 est chauffée par des radiateurs électriques.

#### **PHASE APD**

Il est proposé les travaux suivants :

- Zone 1 :
  - Les 2 circulateurs de chauffage (circuit radiateur et plancher-chauffant) seront remplacés par des circulateurs à débit variable d'Indice d'Efficacité Energétique IEE  $\leq 0.18$
  - L'isolation de canalisations de chauffage
  - L'installation d'une Gestion Technique Bâtiment (GTB) pour la surveillance du fonctionnement de la chaudière à distance

- Zone 2 :
  - Installation d'une PAC AIR/AIR réversible dans les bungalows avec un coefficient de performance saisonnière SCOP  $\geq 4,2$  et le coefficient SEER  $\geq 6$  (Seasonal Energy Efficiency Ratio)
- Zone 1 & 2 : Le remplacement des éclairages existants par des éclairages led de puissance 7W/m<sup>2</sup> avec une gestion d'éclairage par gradateur dans les salles de classe, les dortoirs et le bureau et une gestion des éclairages par détecteurs de présence dans le hall, les circulations, les sanitaires et les rangements.

### Salle multifonctions de COULONCES

#### PHASE APD

Bien que la salle multifonctions ait été construite en 2006, et respecte la réglementation thermique en vigueur à cette époque, la solution de chauffage et de ventilation installée lors de la construction peut être améliorée pour générer un gain énergétique en 2022.

Il est proposé de remplacer le système de chauffage 100% électrique par un système de chauffage assuré par une Pompe A Chaleur de type aérothermie. Cet équipement permet de puiser les calories dans l'air pour les restituer au bâtiment via la batterie de la centrale de traitement d'air. Le SCOP (Coefficient de performances saisonnier) de la PAC sera d'environ 4.02, ce qui classe l'équipement en classe d'efficacité énergétique A+. Plus concrètement 1 kwh consommé par la PAC en produit 4 kWh de chauffage en moyenne.

La PAC sera couplée à une Centrale de traitement d'air Double Flux qui assurera la diffusion d'air pour le chauffage et le renouvellement d'air neuf de la salle. Un volet de modulation d'air neuf permettra d'introduire la quantité d'air neuf en fonction de l'occupation de la salle (Sonde CO<sup>2</sup>). La chaleur de l'air extrait dans la salle sera récupérée au travers d'un échangeur de récupération de chaleur pour réchauffer l'air neuf introduit. L'échangeur de chaleur de type rotatif qui permet de récupérer l'énergie aura une efficacité sèche de 76.7% (en 308).

La CTA DF sera raccordée sur les gaines de traitement d'air existante. L'ensemble PAC + CTA DF sera installé en terrasse.

#### PHASE APS

Il est impossible techniquement de respecter les préconisations faites par le cabinet AD3E pour l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture au regard de la structure de charpente, de l'orientation ouest de la couverture et de la co-visibilité directe avec l'église qui est classée. A ce stade il est plutôt judicieux de proposer la mise en place d'une pompe à chaleur couplée avec une nouvelle centrale de traitement d'air.

#### PHASE APD

Il est proposé de remplacer le système de chauffage 100% électrique par un système de chauffage assuré par une Pompe A Chaleur de type aérothermie. Cet équipement permet de puiser les calories dans l'air pour les restituer au bâtiment via la batterie de la centrale de traitement d'air. Le SCOP (Coefficient de performances saisonnier) de la PAC sera d'environ 4.02, ce qui classe l'équipement en classe d'efficacité énergétique A+. Plus concrètement 1 kwh consommé par la PAC en produit 4 kWh de chauffage en moyenne.

La PAC sera couplée à une Centrale de traitement d'air Double Flux qui assurera la diffusion d'air pour le chauffage et le renouvellement d'air neuf de la salle. Un volet de modulation d'air neuf permettra d'introduire la quantité d'air neuf en fonction de l'occupation de la salle (Sonde CO<sup>2</sup>). La chaleur de l'air extrait dans la salle sera récupérée au travers d'un échangeur de récupération de chaleur pour réchauffer l'air neuf introduit.



L'échangeur de chaleur de type rotatif qui permet de récupérer l'énergie aura une efficacité sèche de 76.7% (en 308).

La CTA DF sera raccordée sur les gaines de traitement d'air existante. L'ensemble PAC + CTA DF seront installés en terrasse.

### SERVICES TECHNIQUES

Le bâtiment principal des services techniques a été construit en 1986, avec un bloc de bureaux encadré de garages, d'ateliers et de réserves. Au fil des ans, les bureaux se sont étendus au détriment des garages et n'a pas connu de rénovation extérieure majeure.

### **PHASE APS**

Ce projet subit de plein fouet l'inflation liée à l'évolution du coût des matériaux en acier nécessaire pour refaire la couverture isolée qui va consommer la totalité du budget affecté à ce projet. A ce stade nous avons dû renoncer au remplacement des bardages extérieurs sur la façade avec la mise en place de peintures, en reconsidérant la signalétique des services techniques.

Une réflexion sur le sas d'entrée extérieur au profit du réaménagement intérieur est nécessaire afin de limiter les coûts.

- Dans le cadre d'une rénovation énergétique, les menuiseries ne permettant pas de concourir à atteindre les objectifs d'économie d'énergie doivent être remplacées. Les menuiseries actuelles, en acier plein, à simple vitrage, sont vétustes.
- Le parement en brique des façades donne une image datée et ne répond plus au besoin d'image des services techniques de Vire Normandie.
- La toiture est dégradée et présente des fuites.
- Le bâtiment est relativement bien isolé, les restructurations successives n'ayant pas oublié ce point.
- Le bardage de façade est en relativement bon état.
- Le sas d'entrée principal ne remplit plus son rôle et génère des surchauffes en été.
- L'accueil du public a besoin d'être repensé.

### **PHASE APD**

Considérant qu'à ce stade d'avancement du projet, il convient d'approuver l'avant-projet définitif (APD) remis par le maître d'œuvre avant de poursuivre la phase d'étude de projet (PRO) et de lancer la procédure liée à la réalisation des travaux,

Le projet consiste à remplacer une partie des menuiseries dans leurs encadrements actuels, remplacer la toiture en bac simple sur plus de 80% de sa superficie par du panneau sandwich isolé, à modifier l'aspect des façades Sud, Est et Nord en retirant les parties en brique, en les bardant intégralement et en les repeignant en rouge rubis.

Le sas en saillie est lui supprimé, au profit d'un réaménagement des espaces d'accueil intérieur, avec le double objectif de participer à la maîtrise des coûts de l'opération et d'améliorer les conditions d'accueil et de travail dans les bureaux des services techniques municipaux.

Il est également proposé de déporter l'enseigne principale sur l'émergence nord, afin de la placer face à la rue des Beurriers, par laquelle arrivent tant les personnes en provenance du centre-ville que de la rocade.

Considérant que le coût global de l'opération estimé en phase APD est de 696 057 € HT,

Considérant que l'augmentation de l'enveloppe prévisionnelle des travaux prévus au programme initial s'explique notamment par les motifs exposés ci-dessus et qu'il y a lieu de synthétiser ci-après les postes de dépenses :

**PHASE APD liée à l'opération (Vaudry/Coulonces/Services Techniques)**

L'estimation du montant prévisionnel des travaux en phase APD servant de base au calcul définitif de la rémunération du maître d'œuvre conformément aux termes du marché de maîtrise d'œuvre,

Coût des travaux estimé APD : 615 000 € HT (738 000 € TTC)

Rémunération prévisionnelle : 58 652 € (calculée sur la base de 490 000€ HT)

Condition de rémunération en phase APD de l'architecte LESCOP

615 000 € HT X 11,97 % = 73 615,50 € HT (88 338,60 € TTC)

Ecart : 14 963,50 € HT (17 956,20 € TTC)

Afin de réaliser ces travaux, une procédure doit être lancée.

La procédure de passation utilisée sera le marché à procédure adaptée (MAPA), conformément aux articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du code de la commande publique.

Il s'agit d'un marché alloti décomposé en 7 lots :

N°	Lots
01	GROS ŒUVRE – DEMOLITION (st)
02	COUVERTURE – BARDAGE (st)
03	MENUISERIES EXTERIEURES
04	PLATRERIE SECHE - MENUISERIES INTERIEURES - PLAFONDS
05	PLOMBERIE CHAUFFAGE VENTILATION
06	ELECTRICITE
07	PEINTURE

Lors de l'analyse des plis, les candidats seraient évalués sur leurs capacités économiques et financières mais également sur leurs capacités professionnelles et techniques.

Les critères envisagés pour l'attribution des marchés sont les suivants :

**Uniquement pour le lot 2 :**

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0
2-Valeur technique	40.0
2.1- Les moyens humains dédiés à la réalisation des travaux. - Effectif de l'équipe - Organisation de l'équipe - Compétences et expériences de l'équipe.	15.0
2.2-les moyens matériels mise à disposition pour l'exécution des travaux ainsi que la réalisation de chantier similaires	15.0
2.3-Méthodologie de réalisation des travaux (organisation et planning)	10.0
3- Clause sociale d'insertion évaluée en fonction d'un minimum de 140 heures	10.0
4-Performances en matière de protection de l'environnement	10.0
4.1-Gestion des déchets et de l'eau	5.0
4.2-Mesures en faveur du développement durable tel que : - utilisation de matériaux durable ou recyclé - provenance des matériaux utilisés, - norme française ou labélisation des matériaux - entreprise ayant un RGE en lien avec le marché - entreprise ayant signé une charte « Chantier propre »	5.0

Le critère relatif à la clause d'insertion sociale pour le lot 2 sera ainsi pondéré :

- 1 point si le candidat propose une base de 140 heures
- 5 points si le candidat propose au moins 175 heures
- 10 points si le candidat propose 280 heures ou plus, soit 50% de plus que le minimum demandé

**Pour les lots 1, 3, 4, 5, 6 et 7 :**

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0
2-Valeur technique	50.0
2.1- Les moyens humains dédiés à la réalisation des travaux. - Effectif de l'équipe - Organisation de l'équipe - Compétences, formation et expériences de l'équipe.	20.0
2.2-les moyens matériels mise à disposition pour l'exécution des travaux ainsi que la réalisation de chantier similaires	20.0
2.3-Méthodologie de réalisation des travaux (organisation et planning)	10.0
3-Performances en matière de protection de l'environnement	10.0
3.1-Gestion des déchets et de l'eau	5.0
3.2-Mesures en faveur du développement durable tel que : - utilisation de matériaux durable ou recyclé - provenance des matériaux utilisés, - norme française ou labélisation des matériaux - entreprise ayant un RGE en lien avec le marché - entreprise ayant signé une charte « Chantier propre »	5.0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20221003-31-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022

Affichage : 03/10/2022

Délibération n°2022/09/26/31 du 26 septembre 2022 à 20h30.

Considérant l'avis favorable de la Commission « Projets structurants et travaux mutualisés » du 8 Septembre 2022 et du Bureau Municipal du 14 Septembre 2022,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer les marchés de travaux pour la rénovation énergétique des bâtiments du lot 3 et à viser les marchés qui s'y rapportent et tout document y afférents,
- D'approuver le coût prévisionnel des travaux actualisé à la somme de 615 000 € HT,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre fixant le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre au montant 73 615,50 € HT sur la base des 11,97 % du marché de MOE,
- D'approuver la phase APD selon les montants susmentionnés (MOE, CT, SPS inclus montant correspondant à l'assiette subventionnable)
- D'autoriser Monsieur le Maire à engager la poursuite des études de réalisation du projet (PRO) et de dépôt des demandes d'urbanisme nécessaires au projet,
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les partenaires pour les demandes de subventions notamment DETR/DSIL, d'inscrire ce projet dans le contrat de territoire avec le Département et de solliciter un démarrage de travaux anticipé selon le plan de financement.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	33	2
Vote Pour	33	2
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance,

Dimitri RENAULT



Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER





## REPUBLICQUE FRANÇAISE

### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 31

Quorum (24) : Atteint

Nombre de membres excusés : 2

Nombre de membres excusés ayant  
donné pouvoir : 2

Nombre de membres absents: 14

Le 26 Septembre 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 20 Septembre 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet de Vire Normandie le 20 Septembre 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINÉ Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile			<input checked="" type="checkbox"/>	
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20221003-31-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022

Affichage : 03/10/2022

Délibération n°2022/09/26/31 du 26 septembre 2022 à 20h30

DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane			<input checked="" type="checkbox"/>	
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal			<input checked="" type="checkbox"/>	
PIGAULT Jane			<input checked="" type="checkbox"/>	
COUASNON Serge			<input checked="" type="checkbox"/>	
DUVAUX Maryse			<input checked="" type="checkbox"/>	
DUBOURGUAIS Roselyne			<input checked="" type="checkbox"/>	
FAUDET Olivier			<input checked="" type="checkbox"/>	
RENAULT Régine			<input checked="" type="checkbox"/>	
TOULUCH Jean-Claude			<input checked="" type="checkbox"/>	
LABROUSSE Sabrina			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEVERRIER Rosine			<input checked="" type="checkbox"/>	
GELEZ Sylvie			<input checked="" type="checkbox"/>	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20221003-31-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022

Affichage : 03/10/2022

Délibération n°2022/09/26/31 du 26 septembre 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.